

GUIDE
NATIONAL

APRÈS
LA 3^E

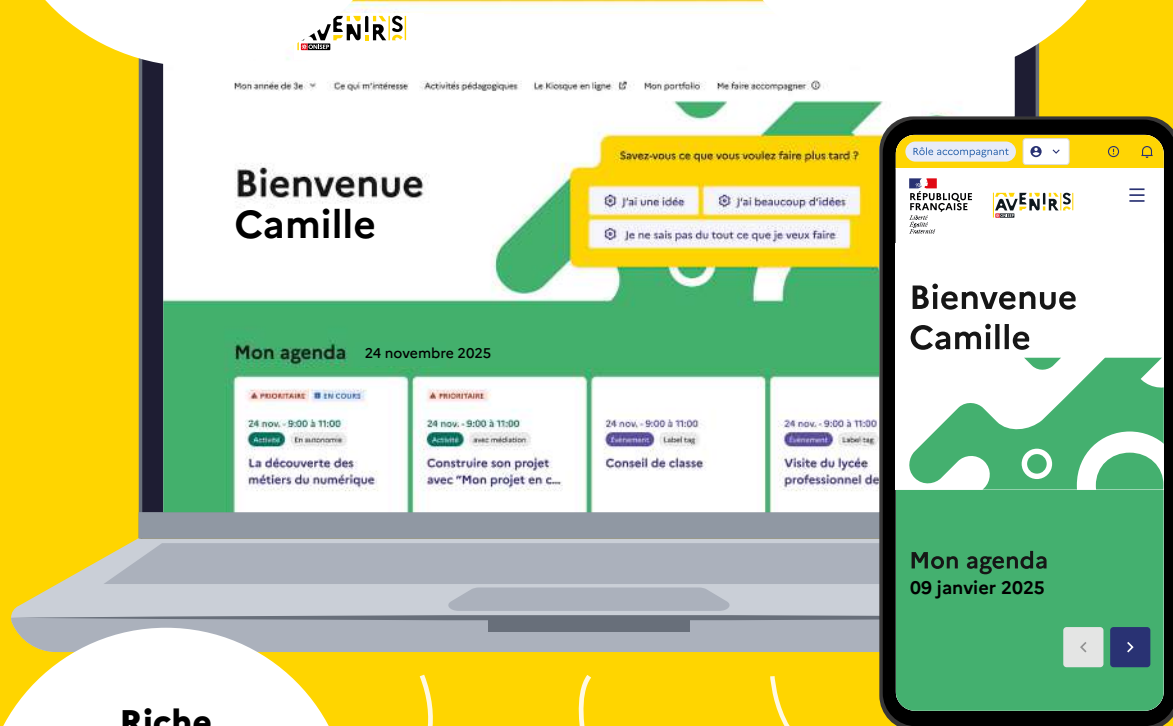
RENTRÉE 2025

La plateforme AVENIR|S

S'orienter pour préparer son avenir, ça s'apprend

**Publique, gratuite
et ouverte**
aux élèves et aux
acteurs de l'éducation
et de l'orientation

Des modules
pour préparer l'accès
à l'enseignement
supérieur ou au monde
professionnel



Riche
en ressources,
en services et en
accompagnement
humain

**Personnalisée
et adaptée**
à chaque profil

Simple
d'usage et
ergonomique

➔ Rendez-vous sur **avenirs.onisep.fr**



Ressources éditoriales transmédias

Directeur : Michel Maurel
Rédaction en chef : Julie Colombier
Rédaction : Malwenn Cailliau
Cheffe du service secrétariat
de rédaction et qualité éditoriale :
Saliha Hamzic
Secrétariat de rédaction :
Catherine Marc
Correction : Pauline Couillet

Ressources documentaires et données

Directeur : Gilles Foubert
Cheffe du service veille, services
et productions documentaires :
Valérie Forestiez
Documentation : Olivier Guérout,
Dominique Kanonidis

Mission inclusion

Responsable : Hélène Legault
Rédaction : Malwenn Cailliau,
Julie Colombier

Le S/T/U/D/I/O

Chef de service et direction
artistique : Bruno Delobelle
Mise en pages : Isabelle Sénéchal
Fabrication : Laurence Parlouer

Marketing et commercialisation

Directrice : Isabelle Dussouet
Onisep VPC – 12, mail Barthélemy-
Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : librairie.onisep.fr
Relations clients :
service-clients@onisep.fr
Plan de classement Onisep :
ENS 73 00 00

Le kiosque : Orientation
et formations
ISBN numérique : 978-2-273-01731-2
Dépôt légal : novembre 2024
Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable
de l'Onisep.

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier en alliant enseignements théoriques et pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général grâce auquel vous choisirez plus tard votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi vous intéresser au secteur d'activité et examiner s'il est porteur d'emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, votre capacité à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

Pour vous accompagner dans vos choix, l'Onisep met à votre disposition la plateforme Avenir(s). N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège, qui vous accompagneront dans votre réflexion et dans la prise en main de la plateforme. Votre Région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un ou une psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet.

Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

| | page |
|--|------|
| CHOISIR SA VOIE | 2 |
| Les étapes à suivre pour préparer son orientation | 2 |
| Les formations après la 3 ^e | 4 |
| LA VOIE PROFESSIONNELLE | 5 |
| La voie professionnelle | 5 |
| Le CAP et le CAP agricole | 7 |
| Le bac professionnel et le bac professionnel agricole | 12 |
| LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE | 18 |
| Le cycle de détermination | 18 |
| Le cycle terminal de la voie générale | 20 |
| Le cycle terminal de la voie technologique | 22 |
| SE FORMER AUTREMENT | 25 |
| SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS | 26 |
| GUIDE PRATIQUE | 28 |
| LES SIGLES EN CLAIR | 30 |

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉPARER SON ORIENTATION

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : la voie professionnelle ou la voie générale et technologique.

● SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2024 : JE RÉFLÉCHIS À MON PROJET

Je fais le point sur mes aptitudes scolaires, mes goûts et mes centres d'intérêt.

Je m'informe et consulte des ressources sur les différentes formations et les métiers que j'aime, auprès d'un psy-EN en prenant rendez-vous soit dans mon établissement, soit dans le CIO proche de chez moi et/ou auprès du professeur documentaliste du CDI de mon collège et/ou auprès de mon professeur principal (pour l'enseignement agricole).

Je note les dates des salons spécialisés ou des JPO pour découvrir les lycées, les CFA ou d'autres établissements.

À noter : l'Onisep recense les JPO qui me concernent (lire « [Les journées portes ouvertes près de chez vous](#) »).

J'enregistre mes recherches dans l'ENT de mon collège.

Je profite de la séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et voir si cela correspond à mes projets.

Si je bénéficie d'une notification de situation de handicap (lire p. 26), je peux également m'adresser à mon enseignant référent, au coordonnateur d'Ulis et à toute autre personne susceptible de m'aider à faire des choix.

● À PARTIR DE JANVIER 2025 : J'INDIQUE MES CHOIX D'ORIENTATION

Je formule un ou plusieurs choix de voie d'orientation sur le service en ligne Orientation (ou je complète la fiche de dialogue, ou fiche navette), parmi les voies d'orientation suivantes du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique STHR (lire p. 18) ;
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 12 et 16-17) ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole, sous statut scolaire ou en apprentissage (lire p. 7 à 11).

● CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE OU DU 1^{ER} SEMESTRE : JE REÇOIS UN AVIS PROVISOIRE

Je consulte sur le service en ligne Orientation (ou sur la fiche de dialogue) l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Cet avis n'est pas définitif et constitue une base d'échanges avec mon professeur principal et le psy-EN pour préparer mes demandes d'admission dans les formations et établissements souhaités après la 3^e.

INFO +

Les services en ligne pour l'orientation et l'affectation en lycée sont accessibles via [EduConnect](#) pour les parents des élèves de 3^e.

À noter : l'utilisation des services en ligne n'est pas obligatoire. Les familles peuvent toujours demander des formulaires papier (dossier

d'inscription, fiche de dialogue, fiche préparatoire à l'affectation) auprès des établissements scolaires.

● PENDANT LE 3^E TRIMESTRE OU LE 2^D SEMESTRE: JE DÉCOUVRE LES OFFRES DE POURSUITES D'ÉTUDES ET JE FORMULE MES DEMANDES

Je consulte sur le service en ligne les offres de formation après la 3^e dans les établissements publics, privés, sous statut scolaire et en apprentissage, partout en France.

Je formule dans le service en ligne (ou avec la fiche de dialogue et la fiche préparatoire à l'affectation) mes demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation.

Je peux indiquer plusieurs demandes par ordre de préférence :

- si je choisis une 2^{de} générale et technologique, j'inscris les différents établissements où je souhaiterais étudier ;
- si je choisis une 2^{de} professionnelle, j'inscris une 2^{de} pro famille de métiers ou je choisis dès la classe de 2^{de} la spécialité de bac prosouhaitée, si ce dernier est hors familles de métiers. J'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (*lire p. 6*) et je donne des noms d'établissements ;
- si je choisis un CAP ou un CAP agricole, j'indique si je souhaite étudier à temps plein sous statut scolaire ou en apprentissage (*lire p. 6*) et je donne des noms d'établissements.

À noter :

- si j'opte pour un établissement privé sous contrat ou une formation en apprentissage, je dois contacter les établissements pour faire les démarches complémentaires nécessaires (*lire « L'orientation en 3^e et l'affectation en lycée »*) ;
- si j'opte pour des formations en apprentissage, je dois trouver un employeur entre 3 mois avant et 3 mois après le début de ma formation. Si ma rentrée a lieu en septembre, je devrai signer mon contrat avec l'aide du CFA entre les mois de juillet et de novembre 2025 ;
- si je postule dans un lycée hors de mon académie, je me renseigne auprès de mon professeur principal ou d'un psy-EN sur la procédure à suivre.

● CONSEIL DE CLASSE DU 3^E TRIMESTRE OU DU 2^D SEMESTRE: JE REÇOIS UNE PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation :

- elle correspond à ma demande et devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;

- elle ne correspond pas à ma demande : le chef d'établissement organise alors un entretien avec mes parents et moi, à la suite duquel il prend une décision définitive. Si cette décision ne me convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission. Pour statuer, cette dernière s'appuie sur les éléments transmis par ma famille et ceux fournis par le chef d'établissement. Si un désaccord persiste, ma famille peut demander mon maintien dans la classe d'origine. **Pour en savoir plus :** « [Affectation en lycée : questions-réponses](#) ».

● FIN JUIN-DÉBUT JUILLET 2025: JE REÇOIS LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET JE M'INSCRIS

Je consulte en ligne le résultat d'admission qui précise la formation et le lycée d'affectation. Je peux m'inscrire dans l'établissement en remplissant un dossier papier remis par le secrétariat de l'établissement d'accueil ou via le service d'inscription en ligne si l'établissement l'a ouvert. Le chef d'établissement de mon collège est mon interlocuteur privilégié pour le suivi de l'inscription, avec l'aide du professeur principal et/ou du psy-EN. Si je ne le fais pas, je risque de perdre ma place, laquelle sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

À noter : si je n'ai pas d'admission en lycée, le chef d'établissement, avec le psy-EN, peut m'accompagner dans ma démarche d'orientation.

INFO +

Le redoublement

Face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander le redoublement. Le chef d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, un PPRE par exemple. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible à l'issue des classes de 5^e, de 4^e ou de 3^e. Un deuxième redoublement n'est possible que si l'élève a connu une période d'interruption dans sa scolarité.

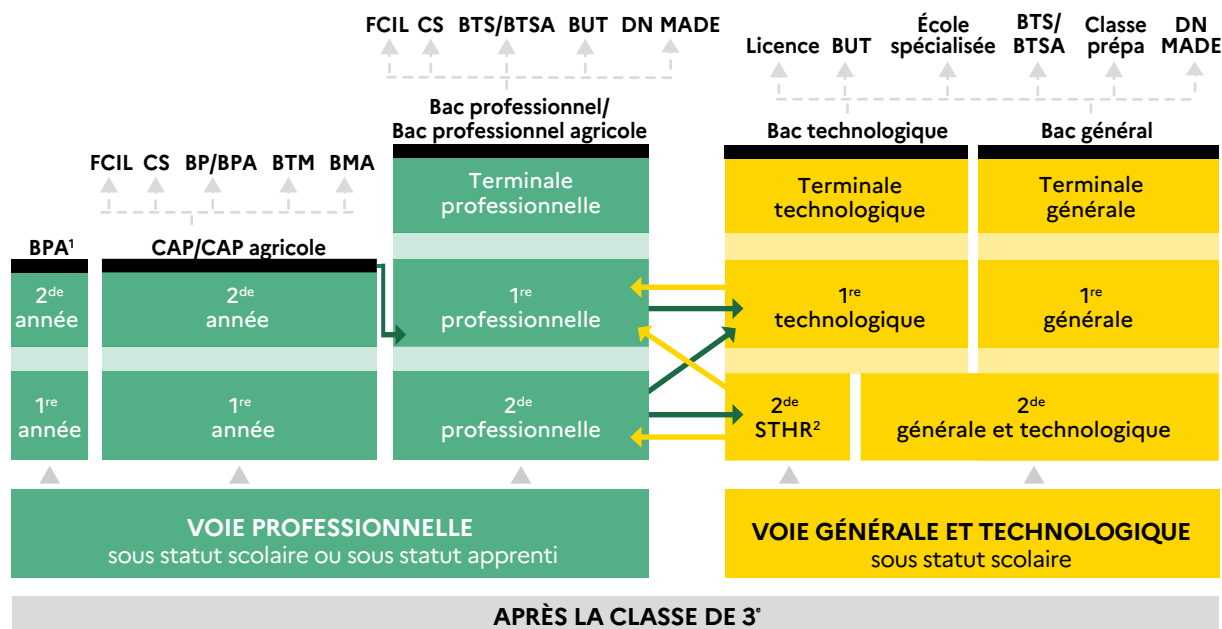
L'entretien personnalisé d'orientation

Cet entretien, organisé le plus tôt possible, se déroule avec le psy-EN du collège, le professeur principal, l'élève et sa famille. Il permet de faire le point sur la scolarité pour envisager les poursuites d'études les plus adaptées.

L'accompagnement à l'orientation

Un temps de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans le collège. Des actions d'information spécifiques, en lien avec les régions, peuvent également être organisées.

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



→ Passerelles entre les différentes voies.

1. Exclusivement en apprentissage.

2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2^{de}.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études, notamment en BTS ou en BTSA.

Lire p. 12 à 17.

BPA

Décliné en 5 secteurs professionnels, le BPA (brevet professionnel agricole) est proposé par la voie de l'apprentissage.

Lire p. 9.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel.

Le CAP se prépare en 1, 2 ou 3 ans, en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Lire p. 7 à 11.

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac+3, bac+5, voire plus.

Lire p. 18 à 21.

Bac technologique

Le bac technologique est décliné en 8 séries au choix :

S2TMD, ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL et STMG.

Il conduit principalement à des études supérieures techniques à bac+2 (BTS ou BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce, licences...).

Lire p. 18-19 et 22 à 24.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit comme apprenti, soit comme élève de lycée professionnel. Elle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle, en préparant un CAP (2 ans) ou un bac pro (3 ans). Préparés en tant qu'élève au sein d'un lycée professionnel ou en tant qu'apprenti dans un lycée professionnel ou un CFA, ces diplômes permettent un accès direct à l'emploi ou à une poursuite d'études.

Les spécificités de la voie professionnelle :

- des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive...;
- des **enseignements professionnels théoriques et pratiques** pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques (plateaux techniques et équipements reproduisant les conditions réelles d'exercice en activité professionnelle);
- des **cours en petits groupes ou en co-intervention** (pluridisciplinarité en lycée agricole), avec des enseignants de disciplines professionnelles et générales. Après un test de positionnement en début de 1^{re} année de CAP et de 2^{de} pro, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques jusqu'à la fin du lycée professionnel ;
- des **PFMP** obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparés. Elles peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger. **À noter** : une allocation de stage (entre 50 et 100 € par semaine de PFMP) est versée par l'État ;
- un **accompagnement personnalisé** et renforcé en petit groupe pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail, préparer son orientation ;
- un **accompagnement au choix d'orientation** en 2^{de} année de CAP et en terminale bac pro pour préparer et réussir son projet post-CAP ou post-bac ;
- des **CCF et/ou des épreuves terminales ponctuelles** selon les disciplines et les spécialités ;
- des **bureaux d'entreprises** implantés au sein des lycées professionnels pour accompagner les élèves dans leurs démarches : accès à un réseau professionnel, recherche de stage ou de contrat d'apprentissage, etc. ;
- une **période de consolidation de l'orientation**, qui permet de changer de formation dès le mois de novembre ;
- une **mobilité internationale**, possible pour tous les élèves,

y compris les apprentis. Ils peuvent effectuer une partie de leurs études ou un stage à l'étranger, selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience permet de gagner en autonomie, d'enrichir ses connaissances du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère. La valorisation des compétences acquises à l'étranger passe par une épreuve facultative de mobilité, qui donne lieu à la délivrance d'une attestation MobilitéPro, en plus du diplôme. **Pour en savoir plus** : « [Voie pro et mobilité européenne](#) ».

.../...

INFO +

Les CMQ

Imaginez un lycée professionnel, un CFA, un IUT, une université, un laboratoire de recherche et des entreprises qui travaillent ensemble. C'est ça, un **CMQ** (campus des métiers et des qualifications) ! Vous avez une passion pour l'aéronautique, l'automobile ou l'informatique ? Vous avez envie de vous engager dans la transition écologique ? Les **CMQ** sont faits pour vous. Il en existe 120 dans 12 secteurs économiques d'avenir. Au sein de chaque région, ces campus déclinent une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat, sous statut scolaire ou en apprentissage grâce à leur réseau d'établissements. À vous de trouver la formule qui vous convient le mieux. **Pour en savoir plus** : « [Les campus des métiers et des qualifications](#) ».

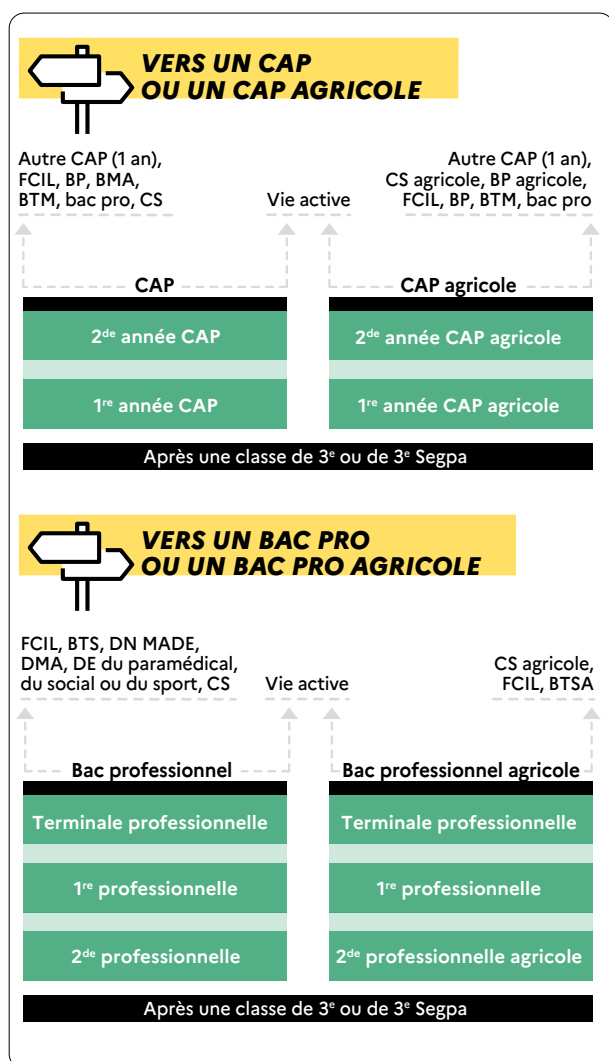
Changer d'orientation

Quel que soit son cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer le cycle. Pour cela, il faut contacter son professeur principal et/ou le **psy-EN**. Ainsi, les élèves de 2^{de} année de CAP de la même spécialité que le bac professionnel envisagé peuvent demander à poursuivre leurs études en 1^{re} professionnelle. Les élèves de 2^{de} ou de 1^{re} professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1^{re} professionnelle. En fonction des motivations et des résultats scolaires de l'élève, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à une demande de réorientation. Toutefois, avant d'intégrer une nouvelle formation, il sera proposé à l'élève de suivre un stage passerelle pour découvrir la nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires pour y réussir.

LA VOIE PROFESSIONNELLE (SUITE)

.../...

• la possibilité de préparer son diplôme en apprentissage en alternant périodes chez l'employeur et formation en CFA, après la signature d'un contrat d'apprentissage. En CFA, l'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation. Dans les lycées, qui proposent des formations en apprentissage, possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, le reste étant réalisé sous statut scolaire. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire au lycée.



Chaque CAP ou CAP agricole, chaque bac professionnel ou bac professionnel agricole existe dans plusieurs spécialités correspondant à différents métiers. Les contenus de la formation, les compétences et les connaissances professionnelles attendues à l'examen, les activités professionnelles exercées par le titulaire du diplôme et les types d'emploi occupés sont détaillés dans des documents nationaux appelés « référentiels », annexés aux arrêtés de création de chaque spécialité.

Pour en savoir plus :

- sur les diplômes professionnels, consulter le site du [ministère de l'Éducation nationale](#) ;
- sur les diplômes agricoles, consulter le site du [ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt](#) ;
- sur les formations et métiers de la mer, consulter le site du [ministère chargé de la Mer et de la Pêche](#).

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant formation en CFA ou en lycée professionnel et formation en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans. Il est signé entre un apprenti ou son représentant légal (si l'apprenti est mineur) et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (ou de 15 ans et 1 jour et ayant terminé la classe de 3^e, brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné, au sein de l'entreprise, par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionné), qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Le salaire perçu est exonéré de cotisations sociales (salaire brut et salaire net sont donc similaires). Pour les jeunes en situation de handicap disposant d'une RQTH, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé (lire p. 26).

Pour consulter les offres en apprentissage :
« [Emplois et formations en alternance](#) ».

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 10 agricoles), les CAP (certificats d'aptitude professionnelle) sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle. Visant l'entrée directe dans la vie active, ils permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

● LE CAP

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans un lycée professionnel ou un établissement privé d'enseignement technique. L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans un CFA public ou privé ou un lycée professionnel. L'admission nécessite de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire page ci-contre*) ;
- dans « [les écoles de production](#) » ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

À noter : le CAP peut être préparé en 1 an par des jeunes déjà diplômés (d'un autre CAP au minimum) qui seront dispensés des épreuves générales, mais aussi par des élèves très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, ainsi que par des lycéens de 1^{re} et de terminale professionnelle, technologique ou générale. La formation est également dispensée en 3 ans selon les profils et les besoins éducatifs particuliers des élèves : issus d'Ulis ou de Segpa, ou encore sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation, par exemple. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** : ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps et se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP. Ils intègrent la PSE et de la co-intervention ;
- des **enseignements généraux** : français, histoire-géographie, EMC, mathématiques et physique-chimie, EPS et langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements professionnels ;

- des **enseignements facultatifs** : langue vivante (autre que celle choisie dans l'enseignement obligatoire), arts appliqués et culture artistique ou mobilité ;
- un volume horaire peut être consacré à la **consolidation, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation** ;
- la **réalisation d'un chef-d'œuvre**, résultat d'un projet pluridisciplinaire individuel ou en groupe. Il témoigne des savoirs professionnels et des gestes propres à un métier et peut prendre des formes diverses, selon la spécialité du CAP : produit fini (en bois, en métal, en tissu...), décor, film, exposition, site Internet ou application, participation à un concours, organisation d'un événement, etc. Il peut aussi donner lieu à la préparation d'un concours ou à la conception d'une mini-entreprise ;
- des **PFMP** obligatoires, de 12 à 14 semaines selon la spécialité. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel. Une allocation de stage (50 € en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État.

Validation du diplôme

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF.

Poursuites d'études

Après un CAP, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS ; une FCIL ; un BP, exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BMA après un CAP des métiers d'art ; un BTM, délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP obtenu.

.../...

LE CAP ET LE CAP AGRICOLE (SUITE)

.../...

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP (toutes spécialités confondues)

| | 1 ^{RE} ANNÉE DE CAP | 2 ^{DE} ANNÉE DE CAP |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Enseignement professionnel | 11h30 | 12h |
| Enseignement professionnel et français en co-intervention | 1h30 | 1h30 |
| Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention | 1h30 | 1h30 |
| Réalisation d'un chef-d'œuvre | 3h | 3h |
| Prévention-santé-environnement | 1h30 | 1h |
| Français, histoire-géographie | 1h30 | 1h30 |
| EMC | 30min | 30min |
| Mathématiques et physique-chimie | 1h30 | 1h30 |
| EPS | 2h30 | 2h30 |
| Langue vivante | 1h30 | 1h30 |
| Arts appliqués et culture artistique | 1h | 1h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 3h30 | 3h30 |
| TOTAL | 31h | 31h |
| PFMP | 6 à 7 semaines | 6 à 7 semaines |

● LE CAP AGRICOLE

Où et comment ?

La formation peut être suivie :

- par la voie scolaire, dans les LPA ou les MFR (maisons familiales et rurales). L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

Au programme

La formation comporte :

- des modules d'**enseignements généraux**, à savoir **MG1** : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion) ; **MG2** : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive) ; **MG3** : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive) ;
- des modules d'**enseignements professionnels**, dont le nombre varie selon les spécialités ;
- des **enseignements complémentaires** : 5 heures hebdomadaires de renforcement des connaissances, 3 heures de pluridisciplinarité et un enseignement facultatif ;
- 1 semaine de **stage collectif** pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- des **PFMP** obligatoires de 12 à 14 semaines, effectuées **individuellement**. Une allocation de stage (50 € en 1^{re} année et 75 € en 2^{de} année, par semaine de PFMP) est versée par l'État ;
- la possibilité d'effectuer 1 à 6 semaines de **stage complémentaire**, à titre individuel ou pour des groupes restreints.

À noter : une grille horaire différente existe pour chaque spécialité de CAP agricole.

Pour consulter les programmes : « [Les CAP agricoles](#) ».

Validation du diplôme

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Il est délivré aux candidats ayant obtenu, d'une part, la moyenne à l'ensemble des unités et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF. Le diplôme est également délivrable aux apprenants qui ont validé l'ensemble des UC.

Poursuites d'études

Après un CAP agricole, il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS agricole ; un CS ; une FCIL ; un BPA ; un BP, exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BTM, délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole obtenu.

INFO +

Le BPA

Délivré par le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, le BPA (brevet professionnel agricole) est, comme le CAP, un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il se prépare en 2 ans par la voie de l'apprentissage. Il est délivré selon la modalité des UC. Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole.

Il existe cinq BPA : bûcheron ; ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères ; ouvrier maraîcher ; ouvrier spécialisé en paysage ; ouvrier viticole.

Pour en savoir plus : « [BPA-Brevet professionnel agricole](#) ».

LISTE DES CAP

(mise à jour en novembre 2024)

| |
|--|
| Accessoiriste réalisateur |
| Accompagnant éducatif petite enfance |
| Accordeur de pianos |
| Aéronautique option avionique |
| Aéronautique option structure |
| Aéronautique option systèmes |
| Agent accompagnant au grand âge |
| Agent de développement des activités locales option activités familiales, artisanales et touristiques (Guyane) |
| Agent de développement des activités locales option tourisme (Guyane) |
| Agent de la qualité de l'eau |
| Agent de prévention et de médiation |
| Agent de sécurité |
| Agent vérificateur d'appareils extincteurs |
| Armurerie (fabrication et réparation) |
| Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-sertissage |
| Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie |
| Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option polissage-finition |
| Arts de la broderie |
| Arts de la dentelle option aiguille |
| Arts de la dentelle option fuseaux |
| Arts de la reliure |
| Arts du bois option A sculpteur ornemaniste |
| Arts du bois option B tourneur |
| Arts du bois option C marqueteur |
| Arts du tapis et de la tapisserie de lisse |
| Arts du verre et du cristal |
| Arts et techniques du verre option décorateur sur verre |
| Arts et techniques du verre option vitrailliste |
| Assistant luthier du quatuor |
| Assistant technique en instruments de musique option accordéon |
| Assistant technique en instruments de musique option guitare |
| Assistant technique en instruments de musique option instruments à vent |
| Assistant technique en instruments de musique option piano |
| Boucher |
| Boulangier |
| Bronzier option A monteur en bronze |
| Bronzier option B ciseleur en bronze |
| Bronzier option C tourneur sur bronze |
| Cannage-paillage en ameublement |
| Carreleur-mosaïste |
| Carrossier automobile |
| Charcuterie-traiteur |
| Charpentier bois |
| Charpentier de marine |
| Chaussure |
| Chocolaterie-confiserie |
| Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant |

| |
|--|
| Composites, plastiques chaudronnés |
| Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar |
| Conducteur d'engins de travaux publics et carrières |
| Conducteur d'installations de production |
| Conducteur livreur de marchandises |
| Conducteur routier marchandises |
| Conducteur-opérateur de scierie |
| Constructeur d'ouvrages en béton armé |
| Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics |
| Constructeur de routes et d'aménagements urbains |
| Construction et aménagement de véhicules |
| Cordonnerie multiservice |
| Cordonnier-bottier |
| Couvreur |
| CPAP PMH (certificat polynésien d'aptitude professionnelle petite et moyenne hôtellerie) |
| Crémier-fromager |
| Cuisine |
| Décolletage : opérateur régleur en décolletage |
| Décoration en céramique |
| Déménageur sur véhicule utilitaire léger |
| Développement option 2 construction et entretien des bâtiments (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte) |
| Développement option 3 activités familiales artisanales et touristiques (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte) |
| Développement option 4 gestion et entretien de la petite exploitation rurale (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) |
| Développement option 5 gestion et entretien en milieu marin (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) |
| Doreur à la feuille ornemaniste |
| Ébéniste |
| Électricien |
| Émailleur d'art sur métaux |
| Emballeur professionnel |
| Employé technique de laboratoire |
| Encadreur |
| Équipier polyvalent du commerce |
| Esthétique-cosmétique-parfumerie |
| Étancheur du bâtiment et des travaux publics |
| Ferronnier d'art |
| Fleuriste |
| Fleuriste de mode |
| Fournure |
| Gardien d'immeubles |
| Glacier fabricant |
| Horlogerie |
| Industries chimiques |
| Installateur en froid et conditionnement d'air |
| Instruments coupants et de chirurgie |
| Interventions en maintenance technique des bâtiments |
| Lapidaire option A diamant |
| Lapidaire option B pierres de couleur |
| Maçon |

| |
|--|
| Maintenance des matériels option A matériels agricoles |
| Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention |
| Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts |
| Maintenance des véhicules option A voitures particulières |
| Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier |
| Maintenance des véhicules option C motocycles |
| Maintenance nautique |
| Marbrier du bâtiment et de la décoration |
| Mareyage |
| Maritime |
| Maritime conchyliculture |
| Maroquinerie |
| Mécanicien conducteur scieries et industries mécaniques du bois option B mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage |
| Menuisier aluminium-verre |
| Menuisier en sièges |
| Menuisier fabricant |
| Menuisier installateur |
| Métallier |
| Métiers de l'enseigne et de la signalétique |
| Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie |
| Métiers de l'entretien des textiles option B pressing |
| Métiers de la coiffure |
| Métiers de la fonderie |
| Métiers de la gravure option A gravure d'ornementation |
| Métiers de la gravure option B gravure d'impression |
| Métiers de la gravure option C gravure en modelé |
| Métiers de la gravure option D marquage-poinçonnage |
| Métiers de la mode-chapelier-modiste |
| Métiers de la mode-vêtement flou |
| Métiers de la mode-vêtement tailleur |
| Métiers du football |
| Métiers du plâtre et de l'isolation |
| Modèles et moules céramiques |
| Monteur de structures mobiles |
| Monteur en installations sanitaires |
| Monteur en installations thermiques |
| Mouleur-noyauteur: cuivre et bronze |
| Opérateur/opératrice de service-relation client et livraison |
| Opérateur/opératrice logistique |
| Opérateur en appareillage orthopédique spécialité orthoprothèse |
| Opérateur en appareillage orthopédique spécialité podo-orthèse |
| Orfèvre option A monteur en orfèvrerie |
| Orfèvre option B tourneur-repousseur en orfèvrerie |
| Orfèvre option C polisseur-aviveur en orfèvrerie |
| Orfèvre option D planeur en orfèvrerie |
| Outillages en moules métalliques |
| Outillages en outils à découper et à emboutir |

| |
|---|
| Ouvrier archetier |
| Pâtissier |
| Peintre applicateur de revêtements |
| Peintre automobile |
| Plumasserie |
| Poissonnier-écailler |
| Primeur |
| Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) |
| Propreté et prévention des biocontaminations (1 ^{re} session en 2027) |
| Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie |
| Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage |
| Rentrayeur option A tapis |
| Rentrayeur option B tapisserie |
| Sellerie générale |
| Sellier harnacheur |
| Sérigraphie industrielle |
| Signalétique et décors graphiques |
| Souffleur de verre option enseigne lumineuse |
| Souffleur de verre option verrerie scientifique |
| Staffeur ornemaniste |
| Tailleur de pierre |
| Tapissier/tapissière d'ameublement en décor |
| Tapissier/tapissière d'ameublement en siège |
| Taxidermiste |
| Tonnelier |
| Tournage en céramique |
| Transport fluvial |
| Transports par câbles et remontées mécaniques |
| Valorisation des matières et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2027) |
| Vannerie |
| Vêtement de peau |

LISTE DES CAP AGRICOLES (mise à jour en novembre 2024)

| |
|---|
| Agricultures des régions chaudes |
| Jardinier-paysagiste |
| Lad-cavalier d'entraînement |
| Maréchal-ferrant |
| Métiers de l'agriculture |
| Opérateur en industries agroalimentaires option conduite de machines |
| Opérateur en industries agroalimentaires option transformation de produits alimentaires |
| Palefrenier-soigneur |
| Services aux personnes et vente en espace rural |
| Travaux forestiers |

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec plus de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en **BTS** et en **BTSA**.

● LE BAC PROFESSIONNEL

Où et comment ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les **LP**;
- par la voie de l'apprentissage, dans les **CFA** publics ou privés ou dans les LP. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec l'employeur (*lire p. 6*);
- dans « **les écoles de production** »;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers. S'il s'inscrit à une formation en apprentissage, il doit choisir directement une spécialité de bac professionnel (*lire p. 15*).

À noter : Si l'élève opte pour une famille de métiers (*lire p. 16*), il choisira sa spécialité de bac professionnel en fin de 2^{de}, et si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il peut poursuivre sa formation dans un autre lycée.

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements généraux** : français (effectifs réduits), mathématiques (effectifs réduits), histoire-géographie, **EMC**, éducation artistique, **EPS**, **LVA** et, selon la spécialité, sciences physiques et chimie ou **LVB**. À ces disciplines s'ajoutent en 2^{de} et en 1^{re} des heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux;
- des **enseignements professionnels** : travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, pour acquérir de l'expérience et être opérationnel sur le marché du travail, **PSE** et, selon la spécialité, économie-gestion ou économie-droit;
- des **PFMP** obligatoires de 20 semaines. Une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État;

- la **réalisation d'un projet pluridisciplinaire**, individuel ou collectif (produit fini en bois, en métal, en tissu...): texte, journal, site Internet, film, planches créatives, participation à un concours, organisation d'un événement, etc.;

- un **choix d'options dès la 2^{de} professionnelle** : codage, entrepreneuriat ou langue, par exemple;

- en terminale, entre mi-mai et début juillet (6 semaines), les lycéens pourront choisir entre deux parcours différenciés : un **parcours de préparation à l'insertion professionnelle** ou un **parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures**. Ce choix est fait par l'élève et ses représentants légaux, après recommandation du conseil de classe et entretien;

- des **heures de soutien au parcours** pour consolider et approfondir ses connaissances et son projet d'orientation.

À noter : dans certaines spécialités de bac professionnel, les lycéens ont accès dès la 2^{de} à l'**UF2S**. L'objectif est de permettre une insertion professionnelle ou une poursuite d'études en lien à la fois avec son bac professionnel et les métiers du sport (retrouvez les diplômes concernés p. 15 à 17).

Validation du diplôme

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un **CCF**.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un **CS**, une **FCIL**, un **BTS**, un **DN MADE**, un **DMA**, un **DE** du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.

À noter : depuis 2024, les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

HORAIRES ANNUELS ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL (toutes spécialités confondues)

| ● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS | 2 ^{DE} PRO | 1 ^{RE} PRO | TERMINALE PRO * |
|---|---------------------|---------------------|-----------------|
| Enseignement professionnel | 360h | 294h | 231h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention | 15h | 14h | - |
| Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention | 15h | 14min | - |
| Réalisation d'un projet ¹ | - | 42h | 22h |
| Prévention-santé-environnement | 30h | 28h | 33h |
| Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité) | 30h | 28h | 33h |
| ● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | | | |
| Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ² | 120h | 98h | 99h |
| Mathématiques ² | 60h | 56h | 55h |
| Langue vivante A | 60h | 56h | 55h |
| Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité) | 45h | 42h | 33h |
| Arts appliqués et culture artistique | 30h | 28h | 22h |
| Éducation physique et sportive | 75h | 70h | 66h |
| Soutien au parcours | 30h | 28h | 33h |
| TOTAL | 870h | 798h | 682h |
| PFMP | 4 à 6 semaines | 6 à 8 semaines | 6 semaines |

| ● PARCOURS DIFFÉRENCIÉS DE TERMINALE PRO * | PARCOURS DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES | PARCOURS DE PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE |
|--|--|---|
| Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit | 60h | - |
| Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique | 18h | - |
| Mathématiques/physique-chimie | 18h | - |
| Éducation physique et sportive | 12h | - |
| Langue vivante A ou B | 12h | - |
| Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement | 30h | - |
| Travail personnel de l'élève | 30h | - |
| TOTAL | 180h | 6 semaines |
| PFMP | | 6 semaines |

* Période de septembre à mi-mai.

1. La réalisation d'un projet par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

2. Les heures de français et de mathématiques en 2^{de} et en 1^{re} professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux.

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE (SUITE)

● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Où et comment ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2^{de} professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les **LPA** publics ou privés ou dans des **MFR** (maisons familiales et rurales) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les **CFA** publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur (*lire p. 6*) ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

En fin de 3^e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel agricole ou une famille de métiers pour son année de 2^{de} professionnelle. S'il s'inscrit à une formation en apprentissage, il doit choisir directement une spécialité de bac professionnel agricole (*voir page ci-contre*).

Au programme

La formation comporte :

- des **enseignements professionnels** propres à chaque spécialité ;
- des **enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multi-média, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;
- des **enseignements à l'initiative des établissements** ;
- la mise en œuvre d'un projet collectif dans le cadre du bloc de compétences « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

La classe de 2^{de} pro :

- 30 semaines de cours ;
- 1 semaine de mise à niveau ;
- 1 semaine de **travaux pratiques renforcés** ;
- 1 semaine de stage collectif pour l'ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ;
- des **PFMP** : 4 à 6 semaines selon la spécialité (dont 3 prises sur la scolarité).

Le cycle terminal :

- 55 semaines de cours ;
- 3 semaines d'enseignements organisés sous forme de stages collectifs : ESDD (éducation à la santé et au développement durable) ; VVMP (valorisation du vécu en milieu professionnel) ;
- des **PFMP** : 14 à 16 semaines selon la spécialité (dont 11 prises sur la scolarité).

À savoir : une allocation de stage (50 € en 2^{de}, 75 € en 1^{re} et 100 € en terminale par semaine de PFMP) est versée par l'État.

Consulter les programmes des bacs pro agricoles sur le site ChloroFil : « [Classes de première et terminale](#) ».

Validation du diplôme

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire, ou à l'ensemble des **UC**. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal et d'un **CCF**.

À noter : une attestation de réussite intermédiaire est délivrée en classe de 1^{re} professionnelle.

Poursuites d'études

Il est possible de préparer un **CS** agricole, une **FCIL** ou un **BTSA**.

À noter : depuis 2024, les élèves en classe de 2^{de} peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations.

À consulter sur Onisep.fr :

[La voie professionnelle](#)

LISTE DES BACS PROFESSIONNELS ET DES BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

De nombreux bacs pro sont en cours de rénovation. Consultez régulièrement [le site de l'Onisep](#).
(mise à jour en novembre 2024)

| | |
|--|--|
| Accompagnement, soins et services à la personne* | Métiers de l'entretien des textiles options A blanchisserie; B pressing |
| Aéronautique options avionique; structure; systèmes | Métiers de la coiffure |
| Agroéquipement | Métiers de la couture et de la confection |
| Aménagement et finition du bâtiment | Métiers de la logistique* (1 ^{re} session en 2028) |
| Aménagements paysagers | Métiers de la sécurité* |
| Animation-enfance et personnes âgées* | Métiers du commerce et de la vente options A animation et gestion de l'espace commercial*; B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale* |
| Artisanat et métiers d'art options communication visuelle plurimédia; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique | Métiers du cuir options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage |
| Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues options organier; tuyautier | Métiers du froid et des énergies renouvelables* |
| Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités* | Métiers et arts de la pierre |
| Aviation générale | Microtechniques |
| Boucher-charcutier-traiteur | Modélisation et prototypage 3D |
| Boulangier-pâtissier | Optique-lunetterie |
| Carrossier-peintre automobile | Optique photonique: technologies de la lumière |
| Commercialisation et services en restauration | Organisation de transport de marchandises* |
| Conducteur transport routier marchandises | Ouvrages du bâtiment: métallerie |
| Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin | Perruquier-posticheur |
| Conduite de productions aquacoles | Photographie |
| Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) | Pilote de ligne de production |
| Conduite et gestion de l'entreprise agricole | Plastiques et composites |
| Conduite et gestion de l'entreprise hippique | Poissonnier-écailler-traiteur |
| Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole | Polyvalent navigant pont/machine |
| Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche | Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons |
| Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/plaisance professionnelle options voile; yacht | Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques |
| Construction et aménagement de véhicules | Réalisation de produits imprimés et plurimédia options A productions graphiques; B productions imprimées |
| Cuisine | Services aux personnes et animation dans les territoires |
| Cultures marines | Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons) |
| Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique* | Technicien conseil-vente en animalerie |
| Électromécanicien marine | Technicien conseil-vente univers jardinerie |
| Esthétique-cosmétique-parfumerie | Technicien constructeur bois |
| Étude et réalisation d'agencement | Technicien d'études du bâtiment options A études et économie; B assistant en architecture |
| Façonnage de produits imprimés, routage | Technicien de fabrication bois et matériaux associés |
| Fonderie | Technicien de scierie |
| Forêt | Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre |
| Géomètre | Technicien en appareillage orthopédique |
| Gestion des milieux naturels et de la faune | Technicien en chaudronnerie industrielle |
| Hygiène, propreté, stérilisation | Technicien en expérimentation animale |
| Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables* | Technicien en prothèse dentaire |
| Interventions sur le patrimoine bâti options A maçonnerie; B charpente; C couverture | Technicien en réalisation de produits mécaniques options réalisation et suivi de productions; réalisation et maintenance des outillages |
| Laboratoire contrôle qualité | Technicien en transport et distribution des gaz (1 ^{re} session en 2028) |
| Maintenance des matériels options A matériels agricoles; B matériels de construction et de manutention; C matériels d'espaces verts | Technicien menuisier agenceur |
| Maintenance des systèmes de production connectés | Technicien modeleur |
| Maintenance des véhicules options A voitures particulières; B véhicules de transport routier; C motocycles | Techniques d'interventions sur installations nucléaires |
| Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2028) | Traitements des matériaux |
| Maintenance et efficacité énergétique* | Transport fluvial |
| Maintenance nautique | Transports par câbles et remontées mécaniques |
| Menuiserie aluminium-verre | Travaux publics |
| Métiers de l'accueil* | |
| Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* | |

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL (mise à jour en novembre 2024)

| | |
|---|--|
| MÉTIER DE L'AÉRONAUTIQUE | MÉTIER DE LA MER |
| Aéronautique option avionique | Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/ plaisance professionnelle option voile |
| Aéronautique option structure | Conduite et gestion des entreprises maritimes-commerce/ plaisance professionnelle option yacht |
| Aéronautique option systèmes | Conduite et gestion des entreprises maritimes-pêche |
| Aviation générale | Électromécanicien marine |
| MÉTIER DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT | Polyvalent navigant pont/machine |
| Étude et réalisation d'agencement | MÉTIER DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS |
| Technicien de fabrication bois et matériaux associés | Fonderie |
| Technicien menuisier agencier | Microtechniques |
| MÉTIER DE L'ALIMENTATION | Technicien en chaudronnerie industrielle |
| Boucher-charcutier-traiteur | Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages |
| Boulangier-pâtissier | Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions |
| Poissonnier-écailler-traiteur | Technicien modeleur |
| MÉTIER DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION | Traitements des matériaux |
| Commercialisation et services en restauration | MÉTIER DE LA RELATION CLIENT |
| Cuisine | Métiers de l'accueil* |
| MÉTIER DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE | Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial* |
| Esthétique-cosmétique-parfumerie | Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale* |
| Métiers de la coiffure | MÉTIER DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT |
| MÉTIER DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS | Géomètre |
| Aménagement et finition du bâtiment | Technicien d'études du bâtiment option A études et économie |
| Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie | Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture |
| Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente | MÉTIER DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION |
| Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture | Façonnage de produits imprimés, routage |
| Menuiserie aluminium-verre | Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques |
| Ouvrages du bâtiment: métallerie | Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées |
| Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre | MÉTIER DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE |
| Travaux publics | Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique* |
| MÉTIER DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE | Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables* |
| Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités* | Maintenance et efficacité énergétique* |
| Métiers de la logistique* (1 ^{re} session en 2028) | Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés* |
| Organisation de transport de marchandises* | Métiers du froid et des énergies renouvelables* |
| MÉTIER DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES | MÉTIER DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES |
| Maintenance des matériels option A matériels agricoles | Maintenance des systèmes de production connectés |
| Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention | Pilote de ligne de production |
| Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts | Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons |
| Maintenance des véhicules option A voitures particulières | Technicien de scierie |
| Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier | |
| Maintenance des véhicules option C motocycles | |

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PROFESSIONNEL

(mise à jour en novembre 2024)

| |
|--|
| Accompagnement, soins et services à la personne* |
| Animation-enfance et personnes âgées* |
| Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia |
| Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel |
| Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique |
| Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement |
| Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique |
| Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option organier |
| Artisanat et métiers d'art-facteur d'orgues option tuyautier |
| Carrossier-peintre automobile |
| Conducteur transport routier marchandises |
| Construction et aménagement de véhicules |
| Cultures marines |
| Hygiène, propreté, stérilisation |
| Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (1 ^{re} session en 2028) |
| Maintenance nautique |
| Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie |
| Métiers de l'entretien des textiles option B pressing |
| Métiers de la couture et de la confection |
| Métiers de la sécurité* |
| Métiers du cuir option chaussures |
| Métiers du cuir option maroquinerie |
| Métiers du cuir option sellerie-garnissage |
| Métiers et arts de la pierre |
| Modélisation et prototypage 3D |
| Optique-lunetterie |
| Optique photonique: technologies de la lumière |
| Perruquier-posticheur |
| Photographie |
| Plastiques et composites |
| Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques |
| Technicien constructeur bois |
| Technicien en appareillage orthopédique |
| Technicien en prothèse dentaire |
| Technicien en transport et distribution des gaz (1 ^{re} session en 2028) |
| Techniques d'interventions sur installations nucléaires |
| Transport fluvial |
| Transports par câbles et remontées mécaniques |

*UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif).

LISTE DES 2^{DES} PROFESSIONNELLES AGRICOLES PAR FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PRO AGRICOLE ET HORS FAMILLES DE MÉTIERS AVEC LEURS SPÉCIALITÉS DE BAC PRO AGRICOLE

(mise à jour en novembre 2024)

MÉTIERS DE L'ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIES ET LABORATOIRE

Laboratoire contrôle qualité

Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques

MÉTIERS DE LA NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT

Aménagements paysagers

Forêt

Gestion des milieux naturels et de la faune

MÉTIERS DES PRODUCTIONS

Agroéquipement

Conduite de productions aquacoles

Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

MÉTIERS DU CONSEIL-VENTE

Technicien conseil-vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)

Technicien conseil-vente en animalerie

Technicien conseil-vente univers jardinerie

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Services aux personnes et animation dans les territoires

Technicien en expérimentation animale

À consulter

[Les familles de métiers sur le site de l'Onisep](#)

[Les formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court](#)

[Le site des formations et métiers de la mer](#)

LE CYCLE DE DÉTERMINATION

Les voies générale et technologique préparent en 3 ans au bac général ou au bac technologique et à la poursuite d'études supérieures. Elles débutent par un cycle de détermination (classe de 2^{de}) commun aux deux voies, puis se divisent en cycle terminal (classes de 1^{re} et de terminale) général ou technologique.

● LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (CYCLE DE DÉTERMINATION)

Présentation de la classe de 2^{de}

La classe de 2^{de} est commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou un bac technologique.

À noter : il existe une 2^{de} spécifique, la 2^{de} STHR. L'admission en cycle terminal STHR se fait soit après une 2^{de} STHR, soit après une 2^{de} générale et technologique, soit après une 2^{de} ou une 1^{re} professionnelle, soit après un CAP avec une mise à niveau durant les premières semaines.

Les spécificités de la 2^{de} générale et technologique :

- des **enseignements communs** (pour une culture commune renforcée) et des enseignements généraux et technologiques optionnels (voir page ci-contre). **À savoir :** l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre (accès sélectif et sur audition) est un choix pertinent pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la série technologique S2TMD en cycle terminal ;
- un **test de positionnement en français et en mathématiques**, qui a lieu en début d'année ;
- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation ;
- une **séquence d'observation de 2 semaines consécutives** prévue pendant la période des épreuves du baccalauréat. Elle se fait sur le temps scolaire. Il est possible de passer 1 semaine dans un lieu d'accueil et 1 semaine dans un autre, ou de faire cette séquence à l'étranger. **Pour en savoir plus :** « [Les stages en lycée général et technologique](#) » ;
- possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale. L'indication « **section européenne** » ou « **section de langue orientale** », suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général ou technologique.

Consulter sur Onisep.fr : « [Le programme de la 2^{de} générale et technologique](#) ».

Intégrer un cycle terminal

À l'issue de la classe de 2^{de} générale et technologique ou de la classe de 2^{de} STHR, l'élève peut demander les voies d'orientation suivantes :

- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie générale qui préparent au bac général ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie technologique qui préparent au bac technologique ;
- classes de 1^{re} puis de terminale de la voie professionnelle ;
- classes de 1^{re} puis de terminale préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2^e trimestre ou du 1^{er} semestre (choix d'orientation) et à la fin du 3^e trimestre ou du 2^d semestre (choix définitifs), selon un calendrier fixé par les académies. Un service dématérialisé permet aux élèves de 2^{de} générale et technologique de demander en ligne une voie d'orientation et de connaître l'avis du conseil de classe.

À noter : dès la classe de 2^{de}, les élèves peuvent ouvrir un compte sur Parcoursup et utiliser un comparateur de formations pour préparer leur orientation.

Liens utiles :

« [Le service en ligne Orientation en 2^{de} générale et technologique](#) » et « [L'orientation en 2^{de} générale et technologique](#) ».

INFO +

Stages passerelles

Les élèves de lycée, volontaires, peuvent bénéficier de stages passerelles afin de pouvoir changer d'orientation. Ils doivent se renseigner auprès de leur professeur principal ou du psy-EN.

Stages de mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de mise à niveau peuvent être proposés aux élèves en cours d'année de lycée ou pendant les vacances scolaires. Ces derniers permettent de consolider leurs compétences et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Parcours MareNostrum

Ce parcours consiste à favoriser le rapprochement entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales.

Pratiques sportives

Certains lycées proposent un dispositif sport-études ou des sections sportives destinées aux élèves souhaitant atteindre un haut niveau sportif en conciliant études et entraînements. Consulter sur Onisep.fr : « [Les classes sport-études en lycée](#) ».

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET EN 2^{DE} STHR

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | 2 ^{DE} GT | 2 ^{DE} STHR |
|--|--------------------|-----------------------|
| Français | 4h | 4h |
| Histoire-géographie | 3h | 3h |
| LVA et LVB ¹ | 5h30 ² | 5h ³ |
| SES | 1h30 | - |
| Mathématiques | 4h | 3h |
| Physique-chimie | 3h | - |
| SVT | 1h30 | - |
| EPS | 2h | 2h |
| EMC | 18h annuelles | 18h annuelles |
| Sciences numériques et technologie | 1h30 | - |
| Sciences | - | 3h |
| Économie et gestion hôtelière | - | 2h |
| Sciences et technologies des services | - | 4h |
| Sciences et technologies culinaires | - | 4h |
| Stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel | - | 4 semaines |
| ● 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARI: | 2 ^{DE} GT | 2 ^{DE} STHR* |
| LCA: latin ou grec ⁴ | 3h | - |
| LVC ¹ | 3h ² | 3h |
| LSF | 3h | 3h |
| Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique; théâtre) | 3h | 3h |
| EPS | 3h | 3h |
| Arts du cirque | 6h | - |
| EATDD (écologie-agronomie-territoires-développement durable) ⁵ | 3h | - |
| ● 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL EN 2 ^{DE} AU CHOIX PARI: | 2 ^{DE} GT | 2 ^{DE} STHR* |
| Management et gestion | 1h30 | - |
| Santé et social | 1h30 | - |
| Biotechnologies | 1h30 | - |
| Sciences et laboratoire | 1h30 | - |
| Sciences de l'ingénieur | 1h30 | - |
| Création et innovation technologiques | 1h30 | - |
| Création et culture-design | 6h | - |
| Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ⁵ | 3h | - |
| Pratiques sociales et culturelles ⁵ | 3h | - |
| Pratiques professionnelles ⁵ | 3h | - |
| Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre | 6h | - |
| Atelier artistique | 72h annuelles | 72h annuelles |

1. La LVB ou LVC peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. La LVA ou LVB est obligatoirement l'anglais.

4. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

5. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Pour la 2^{de} STHR, les élèves peuvent choisir deux enseignements optionnels maximum parmi les suivants: LVC, LSF, EPS, arts, atelier artistique.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GÉNÉRALE

● LA 1^{RE} ET LA TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

La formation comporte :

- des **enseignements communs** constituant plus de la moitié de l'emploi du temps des élèves : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, enseignement scientifique, LVA, LVB, EPS et EMC.

À noter : un enseignement de mathématiques de 1 heure 30 est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques. L'enseignement scientifique y représente un volume hebdomadaire global de 3 heures 30 ;

- des **enseignements de spécialité obligatoires** : trois en 1^{re} et deux en terminale (parmi ceux suivis en 1^{re}) à choisir parmi une liste de 13 disciplines pour acquérir progressivement des compétences et des connaissances adaptées à ses choix de poursuite d'études supérieures ;

- des **enseignements optionnels** : un en 1^{re} et deux, au maximum, en terminale (dont celui suivi en 1^{re}) pour compléter sa formation en fonction de ses centres d'intérêt et de ses projets de poursuite d'études. Certains enseignements optionnels, propres à la terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent d'élargir les possibilités d'études supérieures ;

À noter : les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou en grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le bac français international.

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE GÉNÉRALES (CYCLE TERMINAL)

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|---|--------------------------------------|----------------------|
| Français | 4h | - |
| Philosophie | - | 4h |
| Histoire-géographie | 3h | 3h |
| LVA et LVB ¹ | 4h30 ² /5h30 ³ | 4h/5h30 ³ |
| EPS | 2h | 2h |
| EMC | 18h annuelles | 18h annuelles |
| Enseignement scientifique | 2h ⁴ | 2h |
| ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU CHOIX: 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| Arts (au choix parmi: arts plastiques; arts du cirque; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵ | 4h | 6h |
| Biologie-écologie ³ | 4h | 6h |
| Éducation physique, pratiques et cultures sportives ⁶ | 4h | 6h |
| Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | 4h | 6h |
| Humanités, littérature et philosophie | 4h | 6h |
| Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ⁷ | 4h | 6h |
| Littérature et LCA | 4h | 6h |
| Mathématiques | 4h | 6h |
| Numérique et sciences informatiques | 4h | 6h |
| Physique-chimie | 4h | 6h |
| Sciences de la vie et de la Terre | 4h | 6h |
| Sciences de l'ingénieur ⁸ | 4h | 6h |
| Sciences économiques et sociales | 4h | 6h |
| ● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN 1 ^{RE} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARMIS: | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| LVC ¹ | 3h | 3h |
| Langue des signes française | 3h | 3h |
| LCA: latin ou grec | 3h | 3h |
| EPS | 3h | 3h |
| Arts (au choix parmi: arts plastiques; cinéma-audiovisuel; danse; histoire des arts; musique ou théâtre) ⁵ | 3h | 3h |
| Hippologie et équitation ³ | 3h | 3h |
| Agronomie-économie-territoires ³ | 3h | 3h |
| Pratiques sociales et culturelles ³ | 3h | 3h |
| ● 1 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN TERMINALE AU CHOIX PARMIS: | | TERMINALE |
| Mathématiques complémentaires ⁹ | - | 3h |
| Mathématiques expertes ¹⁰ | - | 3h |
| Droit et grands enjeux du monde contemporain | - | 3h |

1. La LVB ou LVC peut être étrangère ou régionale.

2. Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant en langue.

3. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

 4. Un enseignement spécifique de mathématiques, de 1 heure 30, est ajouté à l'enseignement scientifique de 1^{re} générale pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques et qui auront ainsi un volume global d'enseignements scientifiques de 3 heures 30.

5. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en spécialité et en option deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

 6. Pour les élèves ne choisissant pas en 1^{re} l'enseignement optionnel EPS.

7. Langue suivie en LVA, LVB ou LVC.

8. Enseignement complété de 2 heures de sciences physiques en terminale.

9. Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques.

10. Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques.

LE CYCLE TERMINAL DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

● LA 1^{RE} ET LA TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

Il existe 8 séries de bac technologique :

- **S2TMD** : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (préparé dans un lycée, en partenariat avec un conservatoire, par exemple) ;
- **ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social ;
- **STAV** : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (préparé dans un lycée agricole) ;
- **STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- **STHR** : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- **STI2D** : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- **STL** : sciences et technologies de laboratoire ;
- **STMG** : sciences et technologies du management et de la gestion.

La formation comporte :

- des **enseignements communs** : français en 1^{re}, philosophie en terminale et, sur les 2 années du cycle terminal, histoire-géographie, mathématiques, LVA, LVB, EPS et EMC ;
- des **enseignements de spécialité spécifiques à chaque série** : trois en 1^{re} et deux en terminale ;
- **deux enseignements optionnels au maximum à choisir en 1^{re}**, parmi une liste de six disciplines pour les lycées agricoles et quatre disciplines dans les lycées technologiques relevant de l'Éducation nationale, auxquelles s'ajoute **en terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain** ;

- des heures de vie de classe, un accompagnement personnalisé (horaires en fonction des besoins des élèves), un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an ou 62 heures dans les lycées agricoles) afin de découvrir le monde professionnel et de s'y repérer, de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et d'élaborer son projet d'orientation.

À noter : les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou en grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en terminale.

Langues et ouverture internationale

Une attestation de langues vivantes (LVA-LVB) est délivrée à tous les candidats au bac général ou technologique. Les élèves peuvent intégrer une section européenne ou un cursus à dimension internationale en préparant le BFI (bac français international).

INFO +

Mention « mobilité européenne et internationale »

Les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de 1^{re} une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse), d'une durée de 4 semaines au minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études établi, peuvent bénéficier de la mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme de bac général ou technologique.

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL)

| ● ENSEIGNEMENTS COMMUNS | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|---|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Français | | 3h/3h30 ¹ | |
| Philosophie | | - | 2h |
| Histoire-géographie | | 1h30 | 1h30 |
| LVA et LVB | | 4h ² /3h30 ¹ | 4h ² /3h30 ¹ |
| EPS | | 2h | 2h |
| EMC | | 18h annuelles | 18h annuelles |
| Mathématiques | | 3h | 3h |
| ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ : 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| S2TMD | Économie, droit et environnement du spectacle vivant | 3h | - |
| | Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales ³ | 5h30 | 7h |
| | Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale | 5h30 | 7h |
| ST2S | Physique-chimie pour la santé | 3h | - |
| | Biologie et physiopathologie humaines | 5h | - |
| | Chimie, biologie et physiopathologie humaines | - | 8h |
| | Sciences et techniques sanitaires et sociales | 7h | 8h |
| STAV ¹ | Gestion des ressources et de l'alimentation | 6h45 | 6h45 |
| | Territoires et sociétés | 2h30 | - |
| | Technologie | 3h | - |
| | Territoires et technologie | - | 4h30 |
| STD2A | Physique-chimie | 2h | - |
| | Outils et langages numériques | 2h | - |
| | Design et métiers d'art | 14h | - |
| | Analyse et méthodes en design | - | 9h |
| | Conception et création en design et métiers d'art | - | 9h |
| STHR | ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement) | 3h | - |
| | Sciences et technologies culinaires et des services | 10h | - |
| | Sciences et technologies culinaires et des services-ESAE (enseignement scientifique alimentation-environnement) | - | 13h |
| | Économie-gestion hôtelière | 5h | 5h |
| STI2D | Innovation technologique | 3h | - |
| | I2D (ingénierie et développement durable) | 9h | - |
| | Physique-chimie et mathématiques | 6h | 6h |
| | 2I2D (ingénierie, innovation et développement durable) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique | - | 12h |

1. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

2. La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. Possibilité d'ajouter 1heure avec un assistant de langue. Sur les heures d'enseignements hebdomadaires, 1heure d'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) est prise en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante. Il est adossé soit à la langue vivante A, soit à la langue vivante B.

3. L'enseignement spécifique (soit de danse, soit de musique, soit de théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité. Il peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'État et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et l'établissement d'enseignement artistique.

.../...

.../...

HORAIRE HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN 1^{RE} ET EN TERMINALE TECHNOLOGIQUES (CYCLE TERMINAL) (SUITE)

| ● ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ : 3 EN 1 ^{RE} , 2 EN TERMINALE | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
|---|---|-----------------|-----------|
| STL | Physique-chimie et mathématiques | 5h | 5h |
| | Biochimie-biologie | 4h | - |
| | Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | 9h | - |
| | Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire | - | 13h |
| STMG | Sciences de gestion et numérique | 7h | - |
| | Management | 4h | - |
| | Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion | | 10h |
| | Droit et économie | 4h | 6h |
| ● 2 ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN 1 ^{RE} ET EN TERMINALE AU CHOIX PARI : | | 1 ^{RE} | TERMINALE |
| LVC* | | 3h | 3h |
| LSF* | | 3h | 3h |
| LCA : latin ou grec ¹ | | 3h | 3h |
| EPS* | | 3h | 3h |
| Arts (au choix parmi : arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ou théâtre) | | 3h | 3h |
| Droit et grands enjeux du monde contemporain | | - | 3h |
| Hippologie et équitation* ² | | 3h | 3h |
| Agronomie-économie-territoires* ² | | 3h | 3h |
| Pratiques sociales et culturelles* ² | | 3h | 3h |

1. Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

2. Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

* Enseignements optionnels présents dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

SE FORMER AUTREMENT

Après la 3^e, d'autres formations vous sont accessibles entre 16 et 18 ans. De quelques mois à 1 an, elles concernent principalement les domaines de l'armée et de l'animation.

● INTÉGRER L'ARMÉE

L'armée de l'air et de l'espace

L'EETAAE (École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace) de Saintes prépare au bac général (spécialités mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur, option mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes), au bac technologique STI2D avec l'enseignement spécifique SIN (systèmes d'information et numérique) ou au bac professionnel aéronautique option avionique et option CIEL (cybersécurité, informatique et réseaux, électronique), complété par une formation militaire. Brevet obligatoire.

Pour en savoir plus : [« Devenir aviateur et intégrer l'EETAAE »](#).

La Marine Nationale

Devenir mousse de la Marine nationale en intégrant l'École des mousses : formation militaire et maritime (10 mois) à Brest pour obtenir le brevet élémentaire de mousse, puis contrat d'engagement de 4 ans. Conditions d'accès : avoir un niveau 3^e ou 2^{de} et être âgé de 16 ans à moins de 18 ans au 1^{er} septembre.

Pour en savoir plus : [« La marine recrute »](#).

L'armée de Terre

L'EMPT (École militaire préparatoire technique) de Bourges, admission à partir de 16 ans et jusqu'à 20 ans, propose une entrée en cycle terminal professionnel (quatre bacs pro) ou technologique (spécialité SIN, ou « systèmes d'information et numérique »).

● PRÉPARER UN DIPLÔME DANS L'ANIMATION

Le CPJEPS

Accessible dès 16 ans aux jeunes titulaires d'une attestation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1), le CPJEPS permet d'acquérir les bases pour devenir animateur dans les accueils collectifs de mineurs et dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. La formation est orientée sur au moins deux domaines d'activité parmi activités physiques, activités d'expression ou activités scientifiques et techniques. Elle dure 1 an. Avoir le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un plus. La formation débouche sur des postes d'animateur enfance jeunesse, animateur en accueil de loisirs, animateur en séjours de vacances, animateur socioculturel ou animateur périscolaire.

Le BPJEPS

Accessible dès 16 ans, sans conditions de diplôme (sauf pour les candidats s'inscrivant via Parcoursup, qui doivent détenir le bac), aux jeunes titulaires du PSC1 ayant le BAFA ou une expérience dans l'animation, le BPJEPS prépare à davantage de responsabilités d'animation et à l'organisation, l'administration et la gestion financière d'une structure d'accueil de mineurs. La formation débouche sur des postes d'animateur de tourisme ou socioculturel par exemple.

SITUATION DE HANDICAP ET BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 3^e, vous devez effectuer un choix important en vous orientant soit vers la voie professionnelle, soit vers la voie générale et technologique. Le point sur les mesures d'accompagnement possibles.

● L'ORIENTATION APRÈS LA 3^e

Avec l'appui de vos parents, de votre professeur principal, du coordonnateur Ulis, du psy-EN, du médecin de l'Éducation nationale, ou encore de votre enseignant référent, il est important d'anticiper vos choix d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de 3^e relève du droit commun (*lire p. 2*), tout en privilégiant un accompagnement et un accueil adapté dans votre futur lycée. Certains établissements disposent d'internats, contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès (*lire p. 29*). N'hésitez pas à aller aux JPO afin de visiter les établissements et de rencontrer les équipes pédagogiques, voire le référent handicap pour les CFA. Si vous souhaitez poursuivre en voie professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3^e est recommandée.

Si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH, les éléments suivants peuvent être pris en compte lors de la procédure d'orientation :

- vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation si une demande de dérogation au secteur géographique est formulée. *Idem* si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Vous êtes alors averti en temps utile par le chef d'établissement, qui transmet votre dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire. Une commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le DASEN examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;
- votre PPS mentionne un établissement, vous y êtes prioritairement affecté ;
- si après un entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée, vos parents devront faire au plus tôt une demande auprès de la MDPH ou de la MDA.

INFO +

Un livret pour les parcours inclusifs

Le LPI regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PPRE, PAP et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

À noter : les élèves ayant été scolarisés en classe Segpa ou en Érea au collège peuvent bénéficier, selon leur souhait, de places prioritaires en CAP.

● ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS DANS LES VOIES PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Généralités

Si au collège vous avez bénéficié d'un PAP, d'un PPS et/ou d'un PAI, ils se poursuivent à l'identique au lycée ; si vos besoins évoluent, il est possible de les adapter. L'accompagnement par un AESH ou le dispositif Ulis existent aussi dans les voies professionnelle, générale et technologique. Les dispositifs, dont vous bénéficiez, sont regroupés sur votre LPI afin de faciliter vos échanges avec les professionnels concernés.

À noter : dans les établissements de l'enseignement agricole, vous pourrez rejoindre une classe pour laquelle un conventionnement entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt a été passé localement, afin de bénéficier de l'accompagnement d'un AESH (si la MDPH le préconise) et du suivi du coordonnateur Ulis et référent local (Éducation nationale).

L'accompagnement par un Sessad se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez poursuivre vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent handicap du CFA ou du lycée professionnel envisagé.

À noter : le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents, et par l'élève concerné si ce dernier a plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité Services.
Pour en savoir plus : « Eduscol ».

Les stages

Pendant les périodes de stage, **si vous êtes en situation de handicap notifiée par la MDPH**, âgé de plus de 16 ans et que vous bénéficiez de la PCH ou de l'AEEH, vous pouvez demander des aménagements auprès de votre employeur.

Dans le cadre de la séquence d'observation en classe de 2^{de}, votre enseignant référent peut vous aider à vous assurer de l'accessibilité de votre stage si vous bénéficiez d'un PPS, ou l'équipe éducative si vous bénéficiez d'un PAI. Vos responsables légaux informent votre lieu d'accueil de la situation.

Par ailleurs, vous pouvez demander, dès 16 ans, une RQTH auprès de la MDPH.

Lien utile : « [Emploi et handicap](#) ».

L'APPRENTISSAGE

Dans tous les CFA, un **référé handicap** accueille les futurs apprentis en situation de handicap et les informe sur les aménagements de la scolarité. Il peut vous aider à trouver un employeur, et jouer le rôle d'intermédiaire entre vos tuteurs et vous pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

À noter : vous pouvez, dès 16 ans, demander une RQTH auprès de la MDPH. Elle permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps...) accordés selon les besoins. Il vous faut anticiper la démarche, car les délais pour l'obtenir sont longs. Vous pouvez alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- absence de limite d'âge pour la signature ;
- prolongation possible de 1 an, quelle que soit la durée du contrat initial ;
- possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur) ;
- possibilité de cumuler votre salaire avec l'AAH.

Lien utile : « [Emploi et handicap](#) ».

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

L'admission en EMS est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. Votre scolarisation peut être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'Éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignement se situe au sein même du lycée. Dans les EMS, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA, ou « projet individualisé d'accompagnement ») prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

INFO +

RQTH automatique

Si vous bénéficiez de la PCH, de l'AEEH ou d'un PPS et que vous avez entre 15 et 20 ans, la RQTH vous est automatiquement accordée.

Pour en savoir plus : « [Emploi et handicap](#) ».

Accompagnement dans la construction du projet professionnel

Certaines académies ont signé des conventions (par exemple Atouts pour tous) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

Aides pour les frais de transport

Vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap ? Les frais de transport entre votre lieu d'études et votre domicile peuvent être pris en charge par le conseil départemental ou métropolitain de votre résidence, ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens.

Pour en savoir plus : « [Quelles aides pour les transports ?](#) ».

GUIDE PRATIQUE

Que vous soyez au lycée ou en CFA, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides financières. Quelques pistes également pour vous guider dans votre nouvelle vie de lycéen ou lycéenne et répondre à toutes vos questions sur l'orientation.

● FINANCER SA SCOLARITÉ

Allocation de rentrée scolaire

Versée chaque année (en général dès la fin du mois d'août) par la CAF aux parents d'enfants de 6 à 18 ans scolarisés ou apprentis, et sous conditions de ressources, l'ARS permet de faire face aux dépenses de la rentrée.

À noter : pour les 16-18 ans, le versement intervient après envoi de la preuve de la scolarité de l'enfant.

Lien utile : « [Allocation de rentrée scolaire](#) ».

Bourse de lycée

Déclinée en 6 échelons, elle est versée, sous conditions de ressources, au responsable de l'élève, voire à l'élève lui-même (s'il est majeur, autonome financièrement et non rattaché à ses parents pour les prestations familiales). Les élèves qui intègrent une formation relevant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire peuvent également y prétendre.

À noter : il est possible d'opter pour l'étude automatique du droit à la bourse lors de l'inscription ou de la réinscription au lycée. Cette bourse est cumulable avec la bourse au mérite, la prime d'équipement, la prime à l'internat, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse de lycée](#) ».

Bourse au mérite

Cette bourse est versée de droit aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB (diplôme national du brevet). Il n'y a pas de demande spécifique à faire, mais les élèves doivent s'engager, par écrit, à obtenir de bons résultats scolaires et à se montrer assidus dans leur scolarité jusqu'au CAP ou au bac. Son montant dépend de l'échelon déterminé pour la bourse de lycée et est versé en trois fois en même temps que cette dernière.

À noter : cette bourse est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Bourse au mérite \(au lycée\)](#) ».

Prime pour les élèves boursiers reprenant des études

Les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation (depuis au moins 5 mois) et souhaitent reprendre des études professionnelles sous statut scolaire (hors apprentissage) peuvent bénéficier d'une prime de reprise d'études, en complément de la bourse de lycée.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime à l'internat, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'élève boursier reprenant ses études au lycée](#) ».

Fonds social lycéen

Cette aide exceptionnelle, accordée par le chef d'établissement après avis d'une commission (qu'il préside), constituée des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves, est versée en espèces ou sous forme d'une prestation en nature (en objets, matériels, services, etc.).

Lien utile : « [Fonds social collégien ou lycéen](#) ».

● FINANCER SON HÉBERGEMENT

Internats

Ils s'adressent aux élèves volontaires, domiciliés loin de leur établissement ou de la formation choisie (notamment quand elle est rare). Les critères d'admission sont de différentes natures : géographique, scolaire, sociale, etc. Certains internats publics sont des internats d'excellence : en plus des cours, les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé (révision des cours, accompagnement du travail personnel). Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement leur sont également proposées. L'internat au sein d'un lycée est payant (logement, repas, encadrement...). Des aides financières sont possibles (*lire plus loin*). Il faut se renseigner auprès des établissements, les dates de candidature pouvant varier d'une académie à l'autre.

Liens utiles :

- « [Internat](#) » ;
- « [L'internat d'excellence](#) » ;
- « [L'internat dans les établissements agricoles : un dispositif éducatif au service de la réussite](#) ».

Pour consulter la liste des internats et des internats d'excellence : « [Les internats au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur](#) ».

Prime à l'internat

Elle est versée aux élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, ainsi qu'aux élèves en Érea. La prime est attribuée en trois fois, à chaque trimestre, en déduction de la facture des frais de pension.

À noter : cette prime est cumulable avec l'ARS, la prime d'équipement, l'aide pour la cantine et le fonds social lycéen.

Lien utile : « [Prime à l'internat](#) ».

● FINANCER SON ÉQUIPEMENT

Prime d'équipement

Destinée aux élèves boursiers inscrits en voie professionnelle, elle est versée une seule fois pendant la scolarité.

Lien utile : « [Prime pour l'achat d'équipement](#) ».

● FINANCER SES REPAS

Aide pour la cantine

Sous certaines conditions, une participation financière de sa commune ou de son département pour payer la cantine peut être obtenue. Il est aussi possible de prendre contact avec l'assistant social du lycée ou auprès du secrétariat de l'établissement scolaire pour demander à bénéficier du fonds social pour les cantines.

Lien utile : « [Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?](#) ».

● FINANCER SES DÉPLACEMENTS

Prise en charge des transports scolaires

Chaque organisme ou collectivité qui organise les transports en commun peut décider d'appliquer des tarifs réduits, en particulier pour les lycéens et les apprentis qui empruntent les transports pour se rendre dans leur établissement scolaire. De nombreuses offres existent sur l'ensemble du réseau français : du forfait Imagine R, en Île-de-France, aux abonnements scolaires réglementés (trains, TER, TGV).

Lien utile : « [Transports : quelles réductions pour les jeunes, étudiants et apprentis ?](#) ».

● COMPRENDRE LA VIE LYCÉENNE

FAQ (foires aux questions)

Des questions sur la vie lycéenne ? les instances ? les représentants des élèves ? la carte nationale de lycéen ? Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ont mis en ligne des FAQ qui pourront vous aider.

Liens utiles :

- « [Vie lycéenne : questions-réponses](#) » ;
- « [Représentation des élèves et étudiants aux instances consultatives de l'enseignement agricole](#) ».

INFO +

MOEL, le service gratuit et personnalisé de l'Onisep

L'Onisep et ses conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes lycéen, apprenti, parent, contactez-les :

- par courrier électronique via monorientationenligne.fr ;
- par tchat ;

- par téléphone, au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) :

- les mardis, mercredis et jeudis de 10 h à 20 h et les lundis et vendredis de 10 h à 18 h en métropole ;

- du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h (heures locales) pour les académies de Guadeloupe et de Martinique, et de 8 h 30 à 13 h (heures locales) pour l'académie de Guyane.

LES SIGLES EN CLAIR

Vous trouverez ici le déroulé des sigles soulignés dans la publication.

A

AAH : allocation aux adultes handicapés

AAEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

ARS : allocation de rentrée scolaire

B

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/
brevet professionnel agricole

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BUT : bachelor universitaire de technologie

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

C

CAF : caisse d'allocations familiales

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CCF : contrôle en cours de formation

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDI : centre de documentation et d'information

CFA : centre de formation d'apprentis

CIO : centre d'information et d'orientation

CMA : chambres de métiers et de l'artisanat

CMQ : campus des métiers et des qualifications

CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

CS/CSA : certificat de spécialisation/
certificat de spécialisation agricole

D

DASEN : directeur académique des services de l'Éducation nationale

DE : diplôme d'État

DMA : diplôme des métiers d'art

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

E

EMC : enseignement moral et civique

EMS : établissement médico-social

ENT : environnement numérique de travail

EPS : éducation physique et sportive

Érea : établissement régional d'enseignement adapté

F

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

I

IUT : institut universitaire de technologie

J

JPO: journées portes ouvertes

L

LCA: langues et cultures de l'Antiquité

LSF: langue des signes française

LP/LPA: lycée professionnel/lycée professionnel agricole

LPI: livret de parcours inclusif

LVA/LVB/LVC: langue vivante A/B/C

M

MDA: maison départementale de l'autonomie

MDPH: maison départementale des personnes handicapées

MFR: maison familiale et rurale

P

PAI: projet d'accueil individualisé

PAP: plan d'accompagnement personnalisé

PCH: prestation de compensation du handicap

PFMP: période de formation en milieu professionnel

PIA: projet individualisé d'accompagnement

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

PPS: projet personnalisé de scolarisation

PSE: prévention-santé-environnement

Psy-EN: psychologue de l'Éducation nationale

R

RQTH: reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

S

Segpa: section d'enseignement général et professionnel adapté

SES: sciences économiques et sociales

Sessad: service d'éducation spéciale et de soins à domicile

S2TMD: sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

ST2S: sciences et technologies de la santé et du social

STAV: sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A: sciences et technologies du design et des arts appliqués

STHR: sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D: sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL: sciences et technologies de laboratoire

STMG: sciences et technologies du management et de la gestion

SVT: sciences de la vie et de la Terre

U

UC: unité capitalisable

UF2S: unité professionnelle facultative secteur sportif

Ulis: unité localisée pour l'inclusion scolaire

**MON
ORIENTATION
EN LIGNE**

Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?

Nos experts vous répondent par tchat, mail, téléphone



www.onisep.fr/mon-orientation-en-ligne

Un service gratuit d'aide personnalisée



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux